|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

**Résidence artistique sur les quartiers prioritaires de Tarbes
au sein de la communauté d’agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

**Appel à projets 2023**

 **1- Enjeux et contexte**

**> Au niveau national**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sur le volet culture, cette politique a été renforcée par la signature d’une Convention d'objectifs 2016-2022 entre les ministères en charge de la Culture et de la Ville en vue notamment de mobiliser et accompagner les artistes et les acteurs culturels pour une présence renforcée dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville, de faciliter l'appropriation du cadre de vie et une meilleure compréhension de l'espace urbain (histoire, qualité architecturale, transmission de la mémoire).

**> Au niveau local**

Territoire principalement rural, les Hautes-Pyrénées comptent néanmoins 10 000 habitants résidant au sein de six quartiers prioritaires de la politique de la ville sur deux communes, Tarbes et Lourdes, et un quartier en veille, sur Aureilhan. Ces quartiers concentrent des populations en situation de grande précarité.

La taille « humaine » de ces quartiers permet néanmoins la mobilisation d’un tissu d’acteurs de terrain dynamiques et innovants autour d’une gouvernance originale de la politique de la ville.

Celle-ci est mise en œuvre de façon intégrée et partenariale dans le cadre d’un GIP réunissant l’État, l’agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Conseil Départemental et la CAF. La culture est l’un des thèmes prioritaires des contrats de ville renouvelés en 2019 : c'est un formidable vecteur de lutte contre les inégalités sociales, de créativité, de lien entre les habitants. Un partenariat étroit est établi avec la Direction régionale des affaires culturelles d’Occitanie (Drac), le GIP et l'ensemble des collectivités locales, ce qui permet de soutenir des actions culturelles et artistiques ayant un impact sur les quartiers prioritaires. L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées propose une offre culturelle diversifiée et de qualité accessible à tous, tels que : La Scène nationale Le Parvis, dotée d’un centre d’Art

* Le Conservatoire à rayonnement départemental
* La Scène de musiques actuelles et contemporaines La Gespe
* L'Ecole Supérieure d’Art des Pyrénées Tarbes / Pau
* Les Musées
* et différentes associations culturelles très actives.

Parmi ces dernières, **l'association Médianes** occupe une place centrale dans le champ de la médiation culturelle sur les quartiers prioritaires de Tarbes.

Elle est un acteur de la vie des quartiers, elle fait un lien entre les habitants, les associations, les institutions et les lieux culturels en proposant à tous d’ouvrir leur champ de pratique vers un mieux-être pour les habitants des quartiers. De par ses actions en médiation culturelle, Médianes permet une ouverture différente et favorise l’émancipation des personnes par l’accès à la culture pour toutes et tous. Elle est force de proposition et d’action et travaille en lien avec tous les acteurs de l’agglomération.

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes et sur Lourdes. Ils apportent un point de vue complémentaire à d’autres outils existants, en particulier les conseils de quartier mis en place par la ville de Tarbes.

 **2. La résidence**

**La Résidence de quartier** a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative. Elle s’appuie sur une présence artistique forte et des collaborations renforcées avec les habitants de ce territoire.

Elle s’apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d’éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c’est-à-dire en lien avec les habitants[[1]](#footnote-1)\*.

Cette résidence portée par l'association Médianes fait l’objet d’un partenariat avec la

Drac Occitanie et le GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées, qui travaillent sur ce projet en collaboration avec les autres partenaires de la convention-cadre « culture et politique de la ville », ainsi que les associations.

 **2-1 les attentes**

Cetterésidence s'inscrit dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de ville du Grand Tarbes. Elle se déroulera en avril mai et juin 2023.

Il s’agit, grâce à ce programme d’apporter une plus-value artistique et culturelle pour les territoires des quartiers « politique de la ville » et de permettre la reconnaissance et l’appropriation des institutions culturelles par la population de ces territoires.

La résidence sera réfléchie à partir des premiers éléments suivants, qui ont été travaillés par différents partenaires du territoire :

**- discipline** : champ des arts plastiques, différents supports étant mobilisables.

**- thématique**: Sans vouloir faire totalement abstraction des crises que nous traversons - climatiques, financières, politiques, ni de la guerre à nos portes, ou au contraire parce que l’humain est confronté à de grands bouleversements, les artistes candidats sont invités à imaginer avec les habitants un projet au sein duquel les notions d’adaptabilité et de régénérescence feront écho au cycle de la vie.

La gravité n’empêchant pas la joie, le projet mettra l’artiste et l’humain au cœur de la proposition. Si l’art ne change pas le monde, les artistes et leur regard sur les évènements, leur prise de risque, leur sensibilité permettent une lecture de notre époque différente qu’il s’agit de partager, par la pratique artistique et culturelle, avec les habitants.

**- quartier prioritaire de Tarbes :** **Ormeau Bel Air**

**- public visé** : tout public (enfants et parents en lien avec le réseau du REAAP, adolescents, adultes isolés, conseils citoyens), en se gardant la possibilité d'inviter des habitants d'autres quartiers pour partager des moments ensemble.

**- lien avec l'Education nationale** : la résidence prévoira également des interventions au sein des écoles.

**- autres attentes** : des moments de restitution et de convivialité, sous différentes formes, devront être organisés durant la résidence, à la fois sur le quartier mais également dans d'autres lieux d'exposition de la ville pour donner à voir à toute la population Tarbaise le travail artistique réalisé avec les habitants des quartiers.

L’artiste ou le collectif retenu devra être en mesure de s’impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s’ouvrir à une envie de « faire ensemble », générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique. Une qualité d’écoute et une aptitude à interagir avec son environnement social sont importantes

**2-2 Profil des candidatures**

> **Artiste ou collectif dans le champ professionnel des arts visuels** et dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu’une grande ouverture envers d’autres expressions culturelles.

**> La transmission étant une composante essentielle de cette résidence**, en particulier auprès de publics d’âge et de situations diverses, une connaissance et une pratique des actions d’éducation artistique adaptée aux publics de ces quartiers sera appréciée.

**> La prise en compte du contexte** dans le processus de création, la question de l’expérimentation ainsi qu’une ouverture à des expressions artistiques diversifiées est indispensable.

L’artiste ou le collectif ne doit pas être implanté dans les Hautes-Pyrénées.

**2-3. Déroulement**

 **Une première phase d'une semaine : du 27 au 31 mars 2023**, s’articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels, « personnes ressources » (enseignants, animateurs d’association, élus,…) et habitants ressources (membres des conseils citoyens notamment) permettra de préciser le projet, ancrer les partenariats, rencontrer des habitants et associations, avec l'appui de l'association Médianes.

 A l’issue, un planning sera arrêté qui formalisera le temps de présence sur le territoire.

 L’artiste ou le collectif s’engage sur sa disponibilité suivant le planning :

* sur la semaine 13 du 27 mars au 2 avril 2023.
* sur une période allant de avril mai et juin 2023 pour un total de 3 mois  de présence suivant le planning choisi.

 L’artiste revient en résidence et met en place son travail d’action culturelle co-construit avec les équipes. Il peut proposer un acte de création ou de recherche en lien avec les habitants : cet acte peut être modeste ou spectaculaire, jouant sur l'effet de surprise ou annoncé... Il est toujours conçu afin de faire percevoir, par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui le sous-tend.

**3 Les conditions de résidence :**

L’artiste sera accompagné par Médianes, en qualité d’opérateur culturel.

Les transports du domicile au lieu de résidence sont inclus dans la dotation globale. Un véhicule est indispensable.

**3-2 financement :**

Une enveloppe financière de 8100 € euros sera allouée à l’artiste comprenant :

* La rémunération de l’artiste et de ses collaborateurs si nécessaire.
* Les frais de déplacement et de repas
* L'achat de matériel

**3-3-procédure**

Un seul artiste ou collectif sera retenu par une commission constituée *a minima* des techniciens de la Drac, de l'Etat (Préfecture et Education nationale), de la ville de Tarbes, du GIP, de Médianes et de membres des conseils citoyens.

Les dossiers de candidature sont constitués des éléments décrits ci-après.

**Dépôt du présent appel à projet : février 2023**

**Date limite du dépôt de candidature : 25 février 2023**

**Jury en Mars 2023**

**Envoyer les candidatures** : chaque demande devra être envoyée à

L’Association Médianes :

**Par voie électronique**en format PDF : medianes2@orange.fr

Tél : 06 22 94 52 05

**Le dossier de candidature :**

**I – Fiche de présentation**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| N° SIRETN° Maison des artistes/Agessa |  |
| Titre du projet  |  |
| Contact artistique |  |
| Contact administratif (pour les questions liées au budget, aux contrats etc.) |  |
| Adresse |  |
| Code postal |  |
| Ville |  |
| Pays / région |  |
| Téléphone fixe |  |
| Teléphone Portable |  |
| courriel |  |
| Site web |  |

**II – L’ARTISTE ET SON PROJET**

* PRÉSENTATION :

présentation de la démarche générale de l’artiste, accompagné d’un porte-folio

* CV  : Le CV devra distinguer le parcours professionnel de l’artiste (formation, expositions monographiques, collectives…) des interventions et résidences en milieu scolaire et/ou en direction de publics divers.
* PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET :

 2 feuillets maximum

* DISCIPLINES ARTISTIQUES MISES EN ŒUVRE ET MODALITES
* RELATIONS ENTRE VOTRE PROJET, LE PUBLIC ET LE TERRITOIRE :
* BUDGET PRÉVISIONNEL

 détail des postes

* CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET/OU PÉRIODES DE RÉSIDENCES SOUHAITÉES
1. \* Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux [↑](#footnote-ref-1)